

## QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE FAITE AUX ENFANTS?

En général, la violence faite aux enfants est divisée en quatre types :

LA NÉGLIGENCE

LA VIOLENCE SEXUELLE

LA VIOLENCE PHYSIQUE

LA VIOLENCE ÉMOTIVE

### LA NÉGLIGENCE

La négligence se produit lorsqu'un parent ou un gardien ne répond pas aux besoins émotifs et physiques fondamentaux de l'enfant de façon continue. La négligence comprend le fait de manquer à fournir convenablement les éléments suivants :

- la nourriture
- les vêtements
- le logement
- la surveillance
- un environnement sans danger
- des soins de santé personnels
- des soins médicaux et émotifs
- une éducation

Les enfants négligés sur le plan physique et émotif peuvent ne pas avoir un développement normal. Certains enfants peuvent subir des dommages permanents.

### LA VIOLENCE PHYSIQUE

La violence physique comprend toutes les actions d'un parent ou d'un gardien qui causent des blessures physiques à un enfant. La violence physique peut se produire lorsqu'un enfant est puni sévèrement, même si le parent ou le gardien n'avait pas l'intention de blesser l'enfant.

Voici quelques exemples de violence physique :

- les ecchymoses
- des marques ayant la forme d'objets ou de la main
- le secouement
- les brûlures
- les traces de morsure humaine
- les fractures du crâne, des bras, des jambes et des côtes
- la mutilation génitale féminine

La violence physique peut causer des blessures mineures (telles qu'une ecchymose) ou des blessures plus graves pouvant entraîner des dommages durables, voire la mort (par exemple, si l'enfant est secoué).

### **LA VIOLENCE SEXUELLE**

La violence sexuelle se produit lorsqu'une personne utilise son pouvoir sur l'enfant pour faire participer celui-ci à un acte sexuel. Cet agresseur est plus puissant en raison de son âge, de son intelligence, de sa force physique, du contrôle qu'il exerce sur l'enfant, et du besoin de l'enfant qu'on s'occupe de lui. Le transgresseur convainc l'enfant de participer en ayant recours aux menaces, à des récompenses, au mensonge et en profitant de la confiance de l'enfant.

La violence sexuelle comprend le fait d'obliger un enfant à prendre part à des actes tels que les suivants :

- les attouchements (toucher l'enfant de manière sexuelle)
- faire en sorte que l'enfant touche l'agresseur de manière inconvenante
- des relations sexuelles orales
- l'insertion des doigts, du pénis ou d'objets dans le vagin ou dans l'anus
- s'exposer
- permettre à un enfant de regarder de la pornographie
- forcer un enfant à prendre part à de la pornographie ou à la prostitution
- l'exploitation sexuelle au moyen d'Internet.

La plupart des agresseurs sexuels sont des personnes que les enfants connaissent.

### **LA VIOLENCE ÉMOTIVE**

Un parent ou un gardien qui a constamment recours aux comportements suivants lorsqu'il interagit avec un enfant ou qu'il le discipline est coupable de violence émotionnelle envers l'enfant.

- le rejet (p. ex., le fait de dire « Je souhaiterais que tu ne sois jamais né. »)
- la critique (p. ex., le fait de dire « Pourquoi ne fais-tu jamais les choses comme il faut? »)
- les insultes (p. ex., le fait de dire « Je ne pensais jamais que tu serais aussi stupide. »)
- l'humiliation (p. ex., le fait de gêner un enfant devant d'autres personnes)
- l'isolation (p. ex., le fait d'interdire à un enfant de jouer avec ses amis)
- la terreur (p. ex., le fait d'effrayer un enfant en lui disant « La police va venir et elle va t'emmener. »)
- la corruption (p. ex., le fait de jurer sans cesse devant l'enfant ou de l'obliger à prendre part à des actes illégaux)
- le manque de réaction émotionnelle

■ le fait de punir son enfant lorsque celui-ci explore son environnement

Les enfants qui sont exposés à la violence dans leur propre maison peuvent subir des dommages émotifs du fait de voir une personne qu'ils aiment être attaquée physiquement ou verbalement.